

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION À Reach Your Summit CrossFit

Préambule

Les présentes conditions générales d'adhésion définissent et régissent les relations contractuelles entre Reachyoursummit CrossFit et l'Adhérent. En conséquence, le fait de souscrire à une prestation proposée par Reachyoursummit CrossFit entraîne acceptation pleine et entière des présentes conditions générales dont l'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa souscription.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle, écrite et préalable de Reachyoursummit CrossFit, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute condition contraire serait donc à défaut d'acceptation expresse par Reachyoursummit CrossFit, inopposable à Reachyoursummit CrossFit quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. La direction de Reachyoursummit CrossFit pourra à tout moment modifier les présentes conditions générales et en informera l'Adhérent par tout moyen.

Définitions

Dans les présentes conditions, les mots suivant commençant par une majuscule auront la signification suivante :

« Adhérent » désigne tout souscripteur qui est valablement inscrit et à jour de du paiement de son abonnement,

« Conditions générales » désigne les présentes conditions générales de vente et d'adhésion,

« Reachyoursummit CrossFit » désigne la Société SARL FIT SANTE dont le siège est sis 1 rue de l'industrie – 67730 CHATENOIS et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 885 046 326.

Abonnement

Reachyoursummit CrossFit propose l'exercice de l'activité sportive en utilisant la méthodologie CrossFit. Divers abonnements sont proposés et lors de l'inscription, le choix d'une formule est effectué sur le contrat d'adhésion par l'Adhérent. Le prix est indiqué en euros TTC et tiens compte de la TVA applicable au jour de la souscription de l'abonnement.

L'Abonnement permet à l'Adhérent de pratiquer le CrossFit dans la salle Reachyoursummit CrossFit, situées à Châtenois. L'abonnement souscrit est personnel et incessible.

Modifications tarifaires

Les tarifs proposés peuvent être amenés à évoluer. A cet effet, Reachyoursummit CrossFit se réserve le droit de modifier ses tarifs. Les nouvelles grilles tarifaires peuvent ou non s'appliquer à tous les abonnements souscrits postérieurement à la modification tarifaire, après publication sur les supports de communication habituels pour informer l'Adhérent.

Paiement

L'abonnement choisi donne lieu à un paiement mensuel, par prélèvement SEPA effectué chaque mois, pendant la durée de l'engagement. L'Adhérent dispose de la possibilité de payer en une seule fois et à l'avance pour la période contractuelle prévue ou en cas de souscription à une carte de 10 séances. Dans ce cas, aucun prélèvement SEPA ne sera initié. Le premier paiement comprend le prix de la formule choisie majoré des frais d'inscriptions.

En cas de changement de coordonnées bancaires, l'Adhérent doit en informer Reachyoursummit CrossFit et modifier ses coordonnées bancaires au moins 30 jours calendaires avant la prochaine date de prélèvement.

En cas de rejet de prélèvement par la banque, l'Adhérent verra son accès aux réservations bloqué jusqu'à paiement de la somme due. Dans le cas où aucun paiement n'est régularisé, Reachyoursummit CrossFit se réserve le droit de mettre fin au contrat et les sommes dues au titre de l'abonnement seront exigibles.

Adhésion au Règlement intérieur

L'Adhérent atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de Reachyoursummit CrossFit. Il se conformera également aux consignes d'hygiène et de sécurité. La direction se réserve le droit de modifier ces éléments.

Pendant son utilisation des installations, l'Adhérent est invité à placer ses effets personnels aux vestiaires. L'Adhérent reconnaît avoir été informé des risques encourus par le dépôt d'objets de valeur dans les vestiaires communs.

Par ailleurs l'Adhérent ne peut sauf autorisation expresse de Reachyoursummit CrossFit amener des produits interdit conformément au Règlement intérieur.

Conditions d'accès à la salle et aux prestations

L'Adhérent pour accéder à la salle devra impérativement réserver sa séance via son compte sur la plateforme « Resawod ».

Les horaires d'ouverture et les plannings sont affichés à l'accueil et peuvent être modifiés à tout moment par Reachyoursummit CrossFit. Dans cette hypothèse, Reachyoursummit CrossFit informera ses adhérents par tout moyen (affichage dans la salle, resawod ou sur les réseaux).

Suspension de l'abonnement

L'Adhérent pourra obtenir la suspension de son abonnement dans les cas suivants : accident, maladie, grossesse, mutation professionnelle temporaire, pendant une durée d'un mois minimum renouvelable. Toute suspension intervenue pendant la période d'engagement ferme, à laquelle l'Adhérent a souscrit, prolonge d'autant plus la durée de l'engagement restant à couvrir. La demande devra être formulée par tout moyen écrit et accompagnée d'un justificatif au moins 30 jours calendaire avant la prochaine date de prélèvement.

Résiliation de l'abonnement

L'abonnement est tacitement reconductible dans les mêmes conditions, ouvrant droit à résiliation de la part de l'Adhérent par lettre recommandée avec avis de réception, moyennant un préavis de (2) mois avant échéance. Toute souscription est due dans son intégralité. L'arrêt des prélèvements intervient dès l'échéance suivant la fin du préavis.

En cas de non-respect des conditions générales et/ou du règlement intérieur, Reachyoursummit CrossFit se réserve la possibilité de résilier avec effet immédiat l'abonnement de l'Adhérent concerné.

Assurance – Responsabilité civile

Reachyoursummit CrossFit déclare être assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même dans l'enceinte de Reachyoursummit CrossFit ou tout lieu d'exercice extérieur.

L'Adhérent atteste disposer d'une assurance personnelle contractée auprès de l'organisme de son choix.

La responsabilité de Reachyoursummit CrossFit ne pourra être recherchée en cas d'accidents résultant de l'état de santé de l'Adhérent, de la non-observation des consignes de sécurité ou d'utilisation des matériels, sans préjudice toutefois du maintien de la responsabilité de Reachyoursummit CrossFit dans les conditions de droit commun, en cas de manquement par Reachyoursummit CrossFit à l'une de ses obligations.

Règlement des litiges

En cas de litige avec Reachyoursummit CrossFit, l'Adhérent devra tenter de résoudre ce dernier à l'amiable avec Reachyoursummit CrossFit en lui notifiant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sa réclamation. L'Adhérent devra fournir tout justificatif en lien avec sa réclamation. En cas de litige, l'Adhérent et Reachyoursummit CrossFit s'efforceront de trouver une solution amiable.

En l'absence de réponse ou de résolution amiable dans un délai de 30 jours à compter de la réception de cette notification, l'Adhérent aura la possibilité de saisir gratuitement le Médiateur de la consommation dont relève le professionnel.

Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Données personnelles – Droit à l'image

Reachyoursummit CrossFit s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et notamment la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, ainsi que le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD).

Reachyoursummit CrossFit collecte les données personnelles nécessaires pour permettre l'exécution du Contrat. En matière de traitement des données personnelles, l'Adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à ses données personnelles recueillies par Reachyoursummit CrossFit. La demande s'effectue à l'adresse mail suivante : reachyoursummitcrossfit@gmail.com.

Pendant les séances, des photos et vidéos peuvent être faites et publiées sur les réseaux sociaux et internet. L'Adhérent sera tenu d'informer Reachyoursummit CrossFit et de sa volonté de ne pas apparaître sur les captations faites.

Par la signature des présentes conditions générales, je reconnais les avoir lues et approuvées comme faisant partie intégrante de mon contrat d'abonnement.